



Sans ressources, ne peux plus habiter mon logement squatter

Par **havanah**, le **17/03/2011** à **05:24**

Bonjour,
Travaillant en missions ponctuelles à l'étranger, je loue mon logement pendant mon absence en tant que « Location meublée ne constituant pas la résidence principale du locataire ». J'ai mandaté une agence pour louer et administrer mon bien.
Depuis mai 2010, un locataire vit dans mon appartement sans payer le loyer. Son contrat a pris fin le 30 septembre 2010 et il occupe aujourd'hui (le 17 mars) toujours mon logement.
J'ai mandaté un avocat afin de défendre mes intérêts et d'expulser cet individu de chez moi. Une audience a eu lieu le 14 mars, l'avocat m'a seulement écrit qu'il fallait attendre le jugement le 2 mai prochain.
J'ai pu par ailleurs constater des manquements importants de la part de l'agence qui gère mon bien et qui est, me semble t-il, responsable de cette situation.
Ma situation personnelle devient intenable dans la mesure où je suis actuellement sans salaires, sans revenus de la rente de cet appartement et sans possibilité de retourner en France dans mon logement. Dans l'attente d'un déblocage de cette situation, je suis contrainte de rester à l'étranger au moindre coût avec un enfant de 3 ans. Dois-je attendre, au moins, le jugement du 2 mai 2011 pour pouvoir vivre décemment dans mon appartement ? N'y a-t-il pas de solutions pour expulser au plus vite cet individu sans scrupules ?
En remerciant toutes personnes pouvant m'aider,
Bien à vous.